

## Au sujet de l'Assemblée plénière

Par **Urban**, le **11/10/2014** à **14:53**

Bonjour à tous,

J'ai une fiche d'arrêt à réaliser au sujet de l'arrêt de l'assemblée plénière de la cour de cassation du 25 juin 2014 portant sur l'affaire Baby-Loup.

Pour résumer il y a eu pourvoi devant la première chambre sociale de la cour de cassation qui a cassé l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui a renvoyé l'affaire devant celle de Paris qui n'a pas suivi l'avis de la cour de cassation, ce qui a donné lieu à un pourvoi devant l'assemblée plénière (l'arrêt que je commente).

Je voulais savoir dans le cadre de cet arrêt qui sont les parties : est-ce que c'est le demandeur du premier pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris ou alors l'arrêt de la première chambre sociale contre l'arrêt de la cour d'appel de Paris ? (ce qui me paraît étrange, puisque je ne vois pas comment la cour de cassation pourrait elle-même former un pourvoi).

Cela dit ce qui me fait douter c'est l'absence de prétentions explicites de la part du demandeur du premier pourvoi dans l'arrêt du 25 juin 2014... Si vous me suivez toujours x) pouvez-vous m'aider ?

Pour plus d'infos sur l'arrêt ici : <http://www.lepetitjuriste.fr/droit-social/droit-individuel-du-travail/il-etait-une-fois-baby-loup>

Merci :)